



**Informations importantes pour les investisseurs qui ont investi dans la Zweite, la Dritte ou la Fünfte Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG (CTI 5D, CTI 8, CTI 9D, CTI 15, CTI Vario D)**

### **Reprise des distributions régulières à partir de 2023, dates et montants des futures distributions exceptionnelles**

Cher Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ravis de pouvoir vous donner aujourd'hui des informations fermes sur l'évolution future des distributions. Cela correspond à ce que nous vous avons promis dans notre dernière communication aux investisseurs au mois de juin de cette année sous condition de disposer de faits solides.

Les négociations sur la vente de nos centrales d'énergie renouvelable opérationnelles ayant été menées à bien la semaine dernière, nous pouvons résumer les résultats comme suit :

- Afin de profiter encore plus largement de la hausse significative des prix de l'électricité depuis le début de l'année, la structure de la transaction et le processus de vente ont été adaptés de manière à ce que les centrales électriques opérationnelles du portefeuille puissent désormais être vendues par étapes, en phase avec la hausse des évaluations. Le résultat est **un produit de vente le plus élevé possible qui, en même temps, libère régulièrement des liquidités.** (cf. 1. et 2.)
- **Les distributions régulières reprendront dans leur intégralité à partir du 1er janvier 2023** (paiement en avril 2023). (cf. 3.)
- **En avril, septembre et décembre 2023, plusieurs distributions exceptionnelles seront versées aux investisseurs.** (cf. 3.)

- L'augmentation de valeur des centrales électriques entraînera selon le droit commercial très probablement un **ajustement de la valeur constatée** dans les comptes annuels 2020 dès les comptes annuels 2021. (cf. 4.)

Ci-dessous, nous souhaitons notamment vous décrire en détail la manière dont le marché des infrastructures d'énergie renouvelable a évolué dans le contexte de la situation géopolitique et macroéconomique communément appelée un « changement d'ère » et comment celle-ci se répercutera sur les prévisions de distribution et les perspectives d'évolution de la valeur des participations des investisseurs dans les sociétés CTI :

### (1) Les investisseurs profitent durablement de la hausse des prix de l'électricité

La guerre déclenchée par la Russie en février 2022 a rapidement entraîné la rupture de relations commerciales établies depuis des décennies pour les sources d'énergie telles que le pétrole, le charbon et le gaz, des pénuries d'approvisionnement et, dans la foulée, la plus forte hausse des prix de l'énergie et de l'électricité depuis les années 1970, et ce dans le monde entier. Ceux qui, au début, espéraient encore une fin rapide de la guerre, ont été déçus. Au contraire, on s'attend aujourd'hui à ce que le conflit se poursuive pendant des années, avec une poursuite correspondante des énormes perturbations sur le marché de l'énergie. Presque tous les acteurs de renom du marché partent actuellement du principe que les prix de l'énergie et de l'électricité resteront très élevés et ne retrouveront pas, même à moyen terme, leur niveau d'avant-guerre.

Pour la stratégie d'investissement des sociétés de participation CTI (développement, construction et vente après la mise en service de centrales d'énergie renouvelable), cette évolution, même devant un arrière-plan tragique, se traduit par des avantages économiques. Ainsi, il nous est désormais possible de commercialiser notre électricité produite et non encadrée par des tarifs à des prix nettement plus élevés. La rentabilité des centrales s'en trouve encore nettement améliorée et leur valeur augmente significativement en cas de vente.

Nous nous permettons d'illustrer l'évolution dynamique des prix par l'exemple concret des Philippines, l'un des principaux lieux d'investissement indirect actuels des sociétés de participation CTI. Dans ce pays, au cours de la dernière législature (2016-2022), l'octroi de nouvelles licences n'a pas été effectué malgré un besoin urgent de construction de capacités de production d'électricité supplémentaires, nécessaires à un approvisionnement basique. La reprise économique générale après l'apaisement de la pandémie, la forte augmentation de la demande en énergie électrique et la pénurie d'électricité qui en résulte ont entraîné une forte hausse des prix, profitant aux fournisseurs d'énergie existants et à la valeur des centrales électriques opérationnelles ainsi qu'indirectement à celles des sociétés de participation CTI.

Ainsi, le prix de l'électricité pour le kilowattheure (kWh) injecté dans le réseau était encore de 5.5 pesos philippins (PHP) en moyenne en 2019, avant de retomber à 2.5 PHP en moyenne dès le début de la période de confinement en 2020. Avec la reprise économique croissante en 2021, il est ensuite repassé au-dessus de 5.2 PHP. À partir du premier trimestre 2022, lorsque le prix moyen a atteint 7 PHP, le marché a affiché une tendance à la hausse constante, jusqu'à atteindre un record absolu provisoire de près de 9 PHP en octobre 2022. Les prévisions de marché des instituts spécialisés dans le secteur de l'énergie tablent même sur une hausse à plus de 12 PHP en 2023, un prix qui est actuellement convenu comme prix fixe dans les contrats bilatéraux d'achat d'électricité à long terme.

## Évolution des prix de l'énergie 2019 – 2022

Année	Prix moyen	Variation moyenne des prix par rapport à la période précédente
2019	5,43 PHP	–
2020	2,45 PHP	-55%
2021	5,20 PHP	+112%
T1 2022	6,96 PHP	+34%
T2 2022	7,30 PHP	+5%
T3 2022	8,14 PHP	+12%
Octobre 2022	8,92 PHP	+10%

### (2) Adaptation avantageuse de la structure de transaction et du processus de vente

Dans le contexte de cette évolution dynamique du marché, ThomasLloyd a évalué et analysé, dès le deuxième trimestre 2022, la stratégie de sortie visée jusqu'à présent, à savoir la vente complète de l'ensemble du portefeuille opérationnel de centrales électriques aux prix actuels du marché. En effet, cette vente tout à fait possible, planifiée et préparée à long terme, aurait certes généré un afflux de capitaux important et unique, mais celui-ci aurait été considérablement plus faible que dans le cas d'une solution nouvellement envisagée, celle-ci devant permettre à nos investisseurs de continuer à participer à l'évolution durablement positive et dynamique du marché.

La faisabilité de cette nouvelle stratégie de sortie, à savoir la vente progressive des centrales électriques opérationnelles sur une période de 24 mois, a ensuite été vérifiée par des sondages de marché approfondis. Au final, il n'est cependant possible que de procéder à des distributions exceptionnelles par étapes, conformément à la vente successive des centrales électriques. En revanche, la vente peut être réalisée à un prix significativement plus élevé. Ceci est la condition pour que les dépréciations effectuées dans les comptes annuels 2020 selon le droit commercial soient entièrement récupérées dans les plus brefs délais, ce qui n'aurait pas été possible avec autant d'ampleur avec la stratégie initiale d'une vente complète immédiate.

Ce n'est que la semaine dernière que cette structure de transaction et le processus de vente y afférent ont pu être finalisés sous accord d'exclusivité avec un acheteur. Cela explique aussi pourquoi nous ne pouvons vous informer qu'aujourd'hui sur les futures modalités de distribution.

Sur la base de cet accord de principe, les contrats de vente et les expertises immobilières (Due Diligence) seront complétés, ce qui constituera la base d'une finalisation de la transaction à la fin du 1er trimestre 2023.

### (3) Retour à la normale en matière de distribution à partir du début de l'année 2023

Les ventes de centrales à venir permettront de revenir, à partir du 1er janvier 2023, aux distributions anticipées en cours d'année sur les droits de prélèvement annuels, indépendants des bénéfices. Le versement pour le premier trimestre aura lieu en avril 2023, car la fréquence des distributions, jusqu'ici différente pour toutes les sociétés de participation CTI, sera uniformisée et effectuée à l'avenir sur une base trimestrielle. Nous tenons ainsi compte de l'afflux de fonds successifs provenant des ventes de projets à l'avenir.

Par ailleurs, les liquidités que la société recevra progressivement en 2023 et 2024 seront utilisées pour effectuer plusieurs distributions exceptionnelles aux investisseurs, comme suit :

- Trois distributions mensuelles en avril 2023,
- Six distributions mensuelles en septembre 2023,
- Cinq distributions mensuelles en décembre 2023, et

- D'autres distributions exceptionnelles en 2024, dont nous vous informerons séparément au troisième trimestre 2023 quant aux montants et aux dates.

#### **(4) Augmentation substantielle de la valeur attendue dans les futurs comptes annuels**

Bien que la pandémie de COVID-19 ait affecté les processus commerciaux pour les ventes de projets - nous avons déjà mis en évidence ces obstacles dans nos précédentes communications -, elle s'avère rétrospectivement avantageuse sur le plan économique pour nos investisseurs. Cet effet a encore été renforcé par la décision de ne pas vendre les centrales en un seul bloc, mais par étapes, afin de pouvoir percevoir la tendance positive à long terme du marché dans l'intérêt des investisseurs.

Ce n'est pas la seule raison pour laquelle nous partons du principe que ces paramètres de rendement favorables se refléteront dans les comptes annuels de l'exercice 2021, dont nous attendons la publication dans le courant du mois de janvier. Ainsi, il est très probable que les dépréciations effectuées dans les comptes annuels 2020 seront entièrement récupérées en l'espace d'un an et que la valeur des participations atteindra probablement de nouveaux sommets dès 2022 ou au plus tard en 2023.

Avec cette perspective globale positive, nous tenons à vous remercier chaleureusement de votre confiance et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon début d'année.

Meilleures salutations,

**Cleantech Management GmbH**

---